

### ► Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

La «crise des réfugiés» a de bonnes chances d'être consacré mot de l'année 2015. Les photos saisissantes des colonnes humaines fuyant l'Afrique ou l'Asie pour l'Europe ont donné à la question un intérêt brûlant. Les réactions de divers pays européens ont aussi suscité de nombreux commentaires. Outre une grande solidarité avec les arrivants, affichée à beaucoup d'endroits, une attitude de violent rejet s'est fait sentir. Les événements survenus en Allemagne, destination finale de nombreux réfugiés, en offrent une illustration frappante. La chancelière allemande Angela Merkel y a fait preuve de compassion. Au même moment, tous les lundis soirs, des milliers de sympathisants de Pegida manifestaient à Dresde contre tout ce qui est étranger. Ils voulaient attiser loin à la ronde la haine envers la population migrante. Dans le même registre, des pays européens comme la Hongrie ont érigé à nouveau des clôtures de barbelés, et d'autres pays ont fermé leurs frontières et interrompu leur trafic ferroviaire.

On pourrait aussi bien voir les réfugiés comme une chance. L'immigration non seulement rajeunit, mais enrichit l'Europe vieillissante. Depuis toujours, des groupes humains se sont déplacés pour améliorer leurs conditions de vie. Un bon exemple nous vient de l'exode du peuple élu qui, dans la Bible, a fui l'Egypte où il était détenu captif. Les Israélites ont eu besoin de 40 ans pour accéder à la Terre promise, où ils ont créé une nation certes petite mais forte, entre les Royaumes d'Egypte et de Babylone. La tentative des Helvètes de quitter notre pays s'est moins bien passée. En 58 av. J.-C., le général romain Jules-César a brutalement mis fin, à Bibracte, à leur migration vers des contrées plus hospitalières au sud de l'Europe. D'où leur retour forcé dans leur contrée d'origine. La Suisse s'est ensuite développée grâce à l'arrivée de diverses peuplades. Il y a eu jadis les Celtes, les Romains et les Germains, et au 20e siècle les saisonniers d'Europe du Sud. Aujourd'hui c'est aux migrantes et migrants d'Erythrée, d'Afghanistan, de Syrie et d'autres pays qu'il revient d'assurer l'avenir de notre pays, avec la population établie de longue date.

Christoph Schuler, curé  
 Président de la commission catholique-chrétienne du canton de Berne et membre de la commission de surveillance de l'OCA

### Aperçu

#### OCA/Généralités

|   |   |
|---|---|
| OCA Personnel                             | 2 |
| L'OCA collecte des offres d'hébergement   | 2 |
| fundamente - Cours de base pour bénévoles | 2 |
| Formation continue <i>horizonte</i>       | 3 |
| Divers                                    | 3 |

#### Conseil en vue du retour

|  |   |
|--|---|
| Programmes spécifiques d'aide au retour LEtr | 5 |
| - Rapport de monitoring de l'OIM             |   |
| - Aides au retour cantonales pour les LEtr   |   |

#### Droit/Structures

|   |    |
|---|----|
| Canton de Berne                                 | 7  |
| - Augmentation des capacités d'hébergement      |    |
| Jurisprudence suisse                            | 9  |
| - Dublin Italie: liste à la place de garanties  |    |
| Jurisprudence européenne                        | 9  |
| - Renvoi d'une femme à Mogadiscio               |    |
| Restructuration du domaine de l'asile           | 10 |
| Crise de la protection des réfugiés             | 11 |
| Critique de la procédure Dublin                 | 11 |
| Migration due au changement climatique          | 12 |
| Initiative de mise en œuvre - bientôt aux urnes | 12 |
| Péjoration des normes CSIAS                     | 13 |

#### Activité/Formation

|   |    |
|---|----|
| Gratuité des autorisations de travail           | 15 |
| Nouvelles offres d'intégration région biennoise | 15 |
| Cours de langue                                 | 15 |

#### Ma voix

|         |    |
|---------|----|
| La mère | 17 |
|---------|----|

## ► OCA Personnel

### Nouvelle collaboratrice Sensibilisation et Réseau ecclésial de soutien: Sabine Lenggenhager

Curieuse d'esprit et ouverte, je voyage volontiers et j'aime découvrir à l'étranger d'autres manières de vivre. Mon année d'échange en Amérique centrale m'a révélé que beaucoup de personnes ne quittent pas leur pays de leur plein gré, ou alors qu'elles n'ont jamais connu la liberté de mouvement. J'ai ainsi commencé à m'intéresser aux questions migratoires, optant pour des études d'anthropologie sociale. En parallèle, je me suis engagée comme enseignante d'allemand pour allophones et j'ai milité dans l'association de défense des droits de l'homme «augen auf Bern». Mes recherches sur le terrain pour mon travail de licence m'ont fait découvrir les Grisons. Un centre pour requérants d'asile déboutés avait ouvert ses portes dans le village de Valzeina – un projet captivant. Et comme la situation des personnes en séjour irrégulier continuait de m'intéresser, je suis entrée au comité du Service de consultation bernois pour sans-papiers. Je me réjouis de continuer à m'engager à l'OCA dans ce domaine, comme responsable du réseau ecclésial de soutien aux requérants d'asile déboutés et aux sans-papiers.



J'ai élargi mon expérience professionnelle, en tant que responsable de cours et conseillère dans le domaine de l'intégration des personnes migrantes sur le marché du travail. D'où mon constat jamais démenti: l'intégration n'est pas un processus à sens unique, et il importe de répondre aux questions de la population locale et de combattre son ignorance. La transmission de connaissances en matière d'exil, d'asile et de migration me paraît dès lors un défi passionnant, que je me réjouis de relever au sein de l'équipe de formation de l'OCA.

Le travail dans le secteur de la migration est un leitmotiv dans ma vie depuis plus de dix ans et il le restera – car il me paraît important à tous points de vue, aujourd'hui plus que jamais.

#### Au revoir, Jürg

Jürg a rejoint l'OCA au printemps 2002. En tant que responsable administratif et informatique, il nous a toujours été d'un grand secours, avec sa manière de travailler structurée et exacte. Il nous prêtait une oreille attentive et nous facilitait la vie au bureau, par son zèle et son dynamisme. Après plus de 13 années à l'OCA, Jürg Berger aimerait

relever un nouveau défi. Tout en comprenant sa décision, nous déplorons vivement son départ. Nous te remercions sincèrement, Jürg, de ton engagement de longue haleine à l'OCA, en te souhaitant le meilleur pour ton avenir tant professionnel que privé!

#### Bienvenue à Hans Jörg et à Rainer

Nous souhaitons la bienvenue dans notre équipe à Hans Jörg Rügsegger et à Rainer Eggenberger. Hans Jörg Rügsegger renforcera notre équipe le 1er décembre 2015 comme responsable administratif et informatique. Et le 1er janvier 2016, Rainer Eggenberger nous rejoindra comme conseiller en travail social.

Nous vous félicitons, Hans Jörg et Rainer, d'avoir décroché votre nouveau poste et nous réjouissons de vous compter parmi nous!

## ► L'OCA collecte des offres d'hébergement

Les autorités et les organisations partenaires en matière d'asile ont fort à faire pour accueillir et héberger dans des conditions dignes les personnes en quête d'asile. Aussi les Eglises soutiennent-elles les services compétents dans leur recherche d'hébergements collectifs et de logements. Depuis quelques mois, l'OCA recueille au niveau cantonal les offres d'hébergement des paroisses et des particuliers (chambres, appartements, parcelles de terrain), procède aux premières vérifications puis transmet les offres au service compétent au niveau régional. Plusieurs objets ont ainsi trouvé preneur, grâce à l'OCA.

Vos offres restent bienvenues. Veuillez en informer Kathrin Buchmann, Directrice de l'Office de consultation sur l'asile, OCA, tél. 031 385 18 10, [kathrin.buchmann@kkf-oca.ch](mailto:kathrin.buchmann@kkf-oca.ch)

## ► *fundamente* – Cours de base pour bénévoles

Pour la deuxième fois déjà, l'OCA a organisé son cours de base de deux jours *fundamente*, destiné aux bénévoles engagés dans le domaine de l'asile. Expérience à l'appui, la répartition des modules sur deux journées est idéale pour aborder cette manière suffisamment en détail, ainsi que pour favoriser les échanges.

Le cours *fundamente* permet d'acquérir des connaissances techniques dans divers domaines – droit de l'asile et possibilités de séjour, intégration professionnelle et sociale, retours volontaires, aide sociale en matière d'asile, règles de base du bénévolat. L'information est à chaque fois donnée par les spécialistes de l'OCA et illustrée par de nombreux exemples pratiques. Les bénévoles ayant participé au cours ont bénéficié d'un transfert de connais-

sances dûment coordonné dans un climat d'apprentissage collégial, propice aux échanges et au réseautage. Le prochain cours fondamentale est prévu pour avril 2016.

Pour en savoir plus:

[www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch) > Nos prestations > fondamentale: cours de base pour les bénévoles du domaine de l'asile

## ► Formation continue **horizonte**

Aperçu du programme de cours **horizonte** printemps 2016:

### **Cours 16/1** *Den Helfenden helfen*

Chancen und Gefahren von Freiwilligenarbeit  
mercredi, 3 février 2016, 10h00-16h15

### **Cours 16/2** *UMA im Kanton Bern*

Rahmenbedingungen, Konzepte, Erfahrungen  
mardi, 1er mars 2016, 13h30-17h00

### **Cours 16/3** *Asylsuchende aus Eritrea*

Bildungshintergrund & familiäre Verhältnisse  
mardi, 26 avril 2016, 13h30-17h00

### **Cours 16/4** *Arbeitsintegration von jungen Erwachsenen*

Übergangslösungen, Berufswahl und Bildung  
mardi, 7 juin 2016, 13h30-17h00

Le programme des cours est joint à cet envoi. Veuillez vous inscrire au moyen du formulaire ou directement sur notre site [www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch)

## ► Divers

### **6e symposium suisse de l'asile**

Le bureau de liaison du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein et l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) invitent les 21 et 22 janvier prochains au 6e symposium suisse sur l'asile. La manifestation prévue à Berne s'intitule «En route vers l'intégration: de la protection à la participation». Ce symposium portera essentiellement sur le processus d'intégration en Suisse des personnes vulnérables.

Renseignements et inscription:

[www.osar.ch](http://www.osar.ch) > Symposium

### **Charte de la migration – liberté d'établissement pour tous**

Le réseau œcuménique KircheNordSüdUntenLinks (EgliseNordSüdEnBasAGauche) a publié une Charte de la migration. Ce document expose les principes et les droits fondamentaux auxquels pourrait se référer la nouvelle politique migratoire, dans une perspective biblique et thé-

ologique. Afin que quiconque puisse émigrer dans la dignité et être accueilli avec bienveillance. En plus d'inviter les Eglises à soutenir sa Charte de la migration, le réseau s'adresse au grand public, avec ses propositions politiques visant à renforcer les droits fondamentaux. Les principes fondamentaux d'une nouvelle politique migratoire visent à réveiller les consciences et à rappeler aux autorités ecclésiastiques la tradition judéo-chrétienne d'engagement en faveur des personnes réfugiées.

Le 23 janvier 2016, Berne accueillera une grande journée consacrée à la Charte de la migration, avec la participation de l'OCA.

Charte de la migration: [www.neuemigrationspolitik.ch](http://www.neuemigrationspolitik.ch)

### **Création de la plate-forme ZiAB (Zivilgesellschaft in Asyl-Bundeszentren)**

La restructuration du domaine de l'asile prévoit l'ouverture en Suisse, dans six régions, d'un centre de procédure et d'un à trois centres de départ d'une capacité d'accueil totale de 5000 personnes. Ces centres fédéraux, directement subordonnés au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), seront gérés par des organisations de sécurité et d'encadrement. Or la participation de la société civile n'est pas prévue jusqu'ici. D'où le lancement de la plate-forme ZiAB. Il s'agit d'un réseau d'organisations ou d'individus impliqués dans le domaine de l'asile et désireux de renforcer l'engagement civique dans ces centres fédéraux. Il vise à la fois à jouer un rôle de médiation entre les personnes relevant de l'asile et la population, et à faire part au SEM de ses observations ou revendications.

Communiqué de presse en allemand:

[www.beobachtungsstelle.ch](http://www.beobachtungsstelle.ch)

### **Calendrier interreligieux**

La communauté de travail interreligieuse en Suisse publie son nouveau calendrier 2015/2016, intitulé «Un monde en fêtes». Il est consacré aux fêtes et aux jours fériés qui, aujourd'hui encore, rythment le quotidien des individus et des sociétés. Outre une bonne douzaine de traditions, le calendrier explique 150 fêtes et jours fériés. Son achat vous permettra d'accéder, via un code personnel, aux textes et photos des thèmes abordés les années précédentes, ainsi qu'à un dossier didactique pour enseignants et élèves.

Renseignements et commande:

[www.iras-cotis.ch](http://www.iras-cotis.ch) > Le nouveau calendrier interreligieux

### **Manifeste des réfugiés**

L'écrivain suisse Franz Hohler a publié en septembre un manifeste appelant à faire preuve de générosité. Hohler y décrit l'absurdité de la situation: «Les réfugiés nous font peur, à cause de leur extrême misère qui nous est

étrangère. Nous en oublions que c'est eux qui ont peur». Les auteurs du manifeste constatent qu'on pourrait en faire plus, au niveau tant national qu'international. Le Conseil fédéral devrait substantiellement augmenter les contingents de réfugiés en provenance de Syrie, réintroduire la procédure d'ambassade et, dans l'immédiat, exclure temporairement les transferts au titre de Dublin de personnes originaires de Syrie. Le manifeste a déjà recueilli des milliers de signatures.

Manifeste (avec formulaire):  
[www.fluechtlings-manifest.ch](http://www.fluechtlings-manifest.ch)

## Guide du bénévolat

Les services spécialisés des Eglises réformées d'Argovie, Bâle-Campagne, Berne-Jura-Soleure, Saint-Gall et Zurich ont actualisé et complété leur guide consacré au bénévolat (Leitfaden zur Freiwilligenarbeit für reformierte Kirchgemeinden). Le nouveau guide renferme des normes sur le bénévolat et aborde la question du dédommagement. En outre, il contient un dossier spécial (bénévolat) et divers instruments de travail (parcours des talents, assurance-qualité et développement, relations publiques). Ce guide est un outil de travail moderne pour les personnes responsables de l'encadrement des bénévoles.

Guide au format PDF (en allemand):  
[www.refbejuso.ch](http://www.refbejuso.ch) > Inhalte > Freiwilligenarbeit > Aktuell

Commander le dossier spécial en français:  
[www.dossier-benevolat.ch](http://www.dossier-benevolat.ch) > commande

## Des faits plutôt que des mythes

Les débats publics sur l'asile et la migration sont souvent empreints de préjugés et de mythes. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) et le Réseau suisse de jeunes chercheurs et chercheuses en études des migrations souhaitent que cela change. Afin d'alimenter un débat plus objectif, une équipe composée d'auteurs de ces deux organisations publie une fois par semaine des textes visant à déconstruire ces mythes, en rappelant la vérité des faits et leur contexte propre. Exemples de textes parus: «De toute façon, ils peuvent rester – Les différences entre l'admission provisoire et l'asile» ou «Qui est réfugié?».

Textes au format PDF:  
[www.osar.ch](http://www.osar.ch) > Des faits plutôt que des mythes (hyperliens en fin de paragraphe)

## Nouvelle brochure d'information du SEM

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) remet désormais aux réfugiés reconnus et aux personnes admises à titre provisoire, conjointement avec la décision d'asile, une bro-

chure d'information sur leurs droits et devoirs – selon leur permis de séjour. Traduite dans de nombreuses langues, la brochure aborde des thèmes variés: statut juridique, bases légales, permis de séjour, lieu de domicile, changement de canton, voyages à l'étranger, regroupement familial, intégration, encouragement de l'intégration, école, travail, formation continue, santé, assurances sociales, taxe spéciale et aide sociale. Ces informations donnent également aux spécialistes et aux bénévoles engagés dans le secteur de l'asile un bon aperçu des spécificités suisses. La brochure n'aborde toutefois pas certaines différences cantonales (p. ex. montant de l'aide sociale en matière d'asile).

Brochure:  
[www.sem.admin.ch](http://www.sem.admin.ch) > Publications > Brochure  
d'information du SEM destinée aux réfugiés et aux personnes admises à titre provisoire

## Leselust – Romans sur la migration et l'intégration

Le projet «Leselust» (goût de la lecture) s'inscrit dans la campagne œcuménique «Point de rencontre migration et religion». Une brochure pratique présente dix ouvrages sur ce thème, à découvrir individuellement ou dans le cadre de cercles de lecture. Les protagonistes de ces ouvrages ont un vécu migratoire, et l'histoire se déroule généralement en Europe de l'Ouest.

La 2e édition de la brochure, de 2015, comprend trois nouveaux titres:

- Ehre, d'Elif Shafak
- Kains Opfer, d'Alfred Bodenheimer
- Samba pour la France, de Delphine Coulin

Adresse de commande: [sabine.jaggi@refbejuso.ch](mailto:sabine.jaggi@refbejuso.ch)  
Informations et téléchargement de la 2e édition de 2015:  
[www.kirchliche-bibliotheken.ch/leselust](http://www.kirchliche-bibliotheken.ch/leselust)

## Contact

OCA  
Effingerstrasse 55, 3008 Berne  
[info@kkf-oca.ch](mailto:info@kkf-oca.ch); [www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch)

|                              |                    |
|------------------------------|--------------------|
| Information & Communication  | Tél. 031 385 18 15 |
| Soutien aux services sociaux | Tél. 031 385 18 14 |
| Conseil en vue du retour     | Tél. 031 385 18 18 |
| Bilans d'intégration         | Tél. 031 385 18 00 |
| Sensibilisation              | Tél. 031 385 18 04 |
| Formation continue           | Tél. 031 385 18 08 |
| Direction                    | Tél. 031 385 18 10 |

## Conseil en vue du retour

N° 4, décembre 2015

### ► Programmes spécifiques d'aide au retour LEtr : aperçu

#### Rapport de monitoring de l'OIM

**L'Organisation Internationale pour les migrations (OIM) a réalisé un rapport de suivi, lequel dresse le bilan de la mise en œuvre du programme d'aide au retour en faveur des victimes de la traite d'êtres humains et des artistes de cabaret en situation d'exploitation.**

Le «Rapport de suivi du programme d'aide au retour en faveur des victimes de la traite d'êtres humains et des artistes de cabaret en situation d'exploitation» est destiné au Service d'Etat aux migrations (SEM) et analyse le programme depuis son début en avril 2010 et jusqu'en juillet 2014. Durant cette période, l'OIM a soutenu 67 personnes. Ce rapport a été réalisé en deux phases : analyse des questionnaires de monitoring remplis par 43 des 69 bénéficiaires (62%) pour qui un monitoring devait être effectué, puis analyse des questionnaires d'évaluation remplis par les principaux partenaires en Suisse et dans les pays de retour. L'évaluation présente ainsi les différents éléments mis en évidence par ces analyses ainsi que des conclusions et recommandations.

#### Statut et bien-être amélioré

L'aide à la réintégration a été principalement utilisée pour développer des projets professionnels (21 cas), dont des épiceries, magasins de vêtements ou encore un projet agricole ainsi que pour bénéficier d'un soutien durant la recherche d'emploi. Une aide au logement a été accordée à 18 personnes. Pour 10 bénéficiaires, une formation a été subventionnée. En plus de leur projet de réintégration, 35% (15 cas) des participantes ont bénéficié d'une aide médicale. Au moment de la visite de monitoring, (env. 6 mois après le retour), une majorité de bénéficiaires touchaient un revenu régulier en étant employées ou indépendantes. Quatre étaient en formation et quinze se trouvaient toujours à la recherche d'un emploi mais bénéficiaient de subventions de l'Etat. Plus de la moitié des personnes sans emploi avaient utilisé l'aide à la réintégration pour un projet de logement. La grande majorité des bénéficiaires (93%) envisageaient leur futur dans le pays de retour. La plupart ambitionne de trouver un emploi ou une meilleure place de travail, d'agrandir leur projet professionnel ou entreprise, d'en créer une nouvelle ou de poursuivre leur formation.

En comparaison avec leur situation avant leur départ, leurs réponses aux questionnaires montrent que leur statut économique s'est amélioré tout comme leur bien-être physique et psychique.

#### Satisfaction pour les conseils avant le départ

Les pays principaux de provenance des personnes concernées par ce monitoring sont la Hongrie, la Thaïlande, la Roumanie, la République Dominicaine et le Brésil. Pour les bénéficiaires, les motivations à retourner volontairement dans leur pays d'origine étaient variées. Mentionné par 28 bénéficiaires (65%), le retour à un environnement familial est la première raison de retour. Suivent le manque de perspectives d'avenir dans le pays de destination et la situation d'exploitation en Suisse. Pour la plupart, les bénéficiaires interrogées ont été satisfaites, voire très satisfaites du conseil et des informations reçues avant le départ.

#### Conclusions et recommandations

De manière générale les réponses des bénéficiaires, des partenaires en Suisse et dans les pays de retour sont positives. Certains résultats et commentaires dans ce rapport sont très encourageants, mais d'autres démontrent qu'une réintégration à long terme et efficace reste un défi majeur, notamment car les personnes bénéficiant du programme sont particulièrement vulnérables. Voici quelques recommandations retenues dans le cadre de ce rapport :

- Soutenir les structures d'assistance aux victimes de la traite des êtres humains dans les pays de retour afin de garantir un suivi rapproché et individualisé pour les bénéficiaires. En considérant la très grande vulnérabilité de ces personnes (78% des bénéficiaires victimes d'exploitation sexuelle), le budget d'aide au retour pour raisons médicales devrait être adapté et non limité à 6 mois.
- Augmenter le temps disponible pour soumettre un projet d'aide à la réintégration, car ces personnes ont besoin de plus de temps pour se reconstruire. Prévoir une meilleure évaluation des risques dans le pays d'origine, dans le cadre d'un retour.
- Au final, s'assurer que les victimes de traite d'êtres humains soient traitées en tant que telles et puissent accéder aux services d'aide et de protection indépendamment de leur statut.

## Aides au retour cantonales pour les LEtr

**Pour les personnes qui dépendent de la loi sur les étrangers (LEtr), et qui sont appelées à quitter la Suisse, il n'existe pas d'aide au retour individuelle sur le plan fédéral. Cette compétence est du ressort des cantons.**

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a reconnu des lacunes en la matière notamment pour certaines catégories de personnes dites „vulnérables“ et qui ne sont pas des victimes de la traite des êtres humains. Pour l'heure, il n'existe toujours pas d'aide au retour fédérale, ainsi les compétences restent dans les cantons. Certains cantons ont institutionnalisé cette aide au retour en collaboration avec le service de l'action sociale ou proposent des aides au retour cantonales pour les LEtr et les étrangers sans papier.

### **Bâle ville, pionnière**

Le canton de Bâle ville propose un programme d'aide au retour pour les personnes titulaires d'un permis B ou C, dépendantes de l'aide sociale et qui manifestent le désir de rentrer dans leur pays d'origine, ainsi, l'aide au retour individuelle est intégrée dans le cadre de l'aide sociale avec ses aspects de conseils, d'organisation du voyage et de versement d'une aide au retour individuelle. Bâle ville propose également des aides au retour pour les personnes en situation d'aide d'urgence ainsi que pour les personnes sans autorisation de séjour. Bâle ville a été pionnière en la matière. Les cantons de Vaud et Genève proposent également des aides au retour cantonales depuis 2009 pour des personnes sans autorisation de séjour ou dépendantes de l'aide sociale, en situation d'indigence. Ces deux cantons collaborent également avec l'OIM (Organisation internationale des migrations), dans le cadre de l'aide au retour cantonale. L'aide se base sur le modèle de l'aide au retour proposé par le SEM, à savoir : un forfait de base, une aide financière pour la réalisation d'un projet d'aide à la réintégration dans le pays d'origine ainsi qu'une aide médicale au retour en fonction des besoins. Sur le plan opérationnel : un accompagnement pour l'organisation du voyage avec des entretiens conseils. Pour le canton de Vaud, de mars 2009 à décembre 2013, 430 personnes sont retournées dans leur pays d'origine et pour le canton de Genève, d'avril 2009 à décembre 2013, 571 personnes.

### **Efficacité des aides au retour cantonales**

L'aide au retour pour les personnes qui ne dépendent pas de la loi sur l'asile (LAsi) demeure une question sans réponse dans bons nombres de cantons. Pourtant, pour les cantons qui ont mis en place ces programmes, les chiffres sont là et démontrent que pour des personnes en situation d'indigence, sans perspectives professionnelles ou personnelles en Suisse, ou pour des personnes qui perdent leur titre de séjour, suite à une séparation ou un divorce, ces aides cantonales prennent tout leur sens et s'avèrent efficaces : en effet, les personnes rentrent dans la dignité, avec une aide et les cantons s'y retrouvent financièrement.

## Droit/Structures

N° 4, décembre 2015

### ► Canton de Berne

#### Augmentation des capacités d'hébergement

**Le deuxième semestre 2015 a été marqué par la recherche de nouveaux logements pour les personnes requérant l'asile. Dix nouveaux hébergements collectifs ou abris d'urgence ont ouvert leurs portes à cette période dans le canton de Berne.**

Grindelwald, Unterseen, Täuffelen/Gerolfingen, Ringgenberg, Gümligen (Siloah), Münchenbuchsee, Hinterkappelen, Köniz (Niederscherli), Oberhofen et la ville de Berne: ces dix localités ont en commun d'accueillir depuis peu, dans des centres nouvellement ouverts, des personnes relevant du domaine de l'asile. Pour que ces solutions aboutissent, le Directeur de la police et des affaires militaires (POM) Hans-Jürg Käser a dû mener de difficiles négociations et discussions. Les décisions rendues contre les cinq communes refusant d'ouvrir leurs abris de protection civile (Aarberg, Neuenegg, Oberhofen, Täuffelen et Wohlen) ont suscité du mécontentement, l'hébergement de requérantes et requérants dans des tentes militaires à Lyss a été critiqué et faute d'emplacement adéquat pour installer des centres fédéraux (selon la restructuration du domaine de l'asile), la Confédération a accru ses pressions.

#### Nouvelles approches

On sait entre-temps qu'à Lyss, les tentes de l'armée seront démontées dès la mi-décembre. En outre, le canton de Berne a été en mesure de présenter, avec le Zieglerspital, le premier site de centre d'accueil fédéral de la région bernoise. Enfin, la POM et l'Association des communes bernoises (ACB) se sont prononcées pour une solution commune (avec task force pour les questions liées à l'ouverture d'hébergements collectifs dans les communes). Le Conseil-exécutif et le Grand Conseil se sont même déclarés prêts à envisager d'exploiter à l'avenir, en complément, de plus petits hébergements (pour 30 à 50 personnes). Alors qu'une telle solution (provisoire) est déjà en place pour les mineurs non accompagnés (MNA), logés dans des homes scouts (max. 30 occupants), une réalisation similaire paraît délicate pour les centres de transit ordinaires. Les frais d'hébergement étant inversement proportionnels au nombre d'occupants, il faudrait approuver des dépenses supplémentaires. Un premier projet conforme au souci de réduire la taille des hébergements a vu le jour à Hinterkappelen, dans la commune de Wohlen: des conteneurs y accueilleront 30 personnes.

#### Décisions controversées

En dépit de ces avancées, la situation de l'hébergement reste tendue. Car les bonnes nouvelles sont régulièrement suivies de démarches controversées. A l'instar de la décision de démonter les tentes de Lyss pour dresser des tentes ailleurs (l'endroit exact n'étant pas encore connu). Ou le fait qu'en dépit du rapprochement entre le canton et les communes, le Conseil-exécutif fasse usage du droit d'urgence pour contraindre pendant un an des communes à ouvrir en cas de besoin leurs abris civils.

Tant le débat sur la légitimité et la nécessité de telles décisions que l'urgence permanente des problèmes d'hébergement n'ont pas fini d'occuper le canton. D'où l'importance de publier un document sur une stratégie de transition viable.

Communiqués de presse de la POM:

[www.pom.be.ch](http://www.pom.be.ch) > La Direction > Portrait de la Direction > Médias

Tableau: hébergements collectifs du canton de Berne; organisations exploitantes et capacités (état: novembre 2015)

| Exploitant     | Hébergement        | Places          | Remarques       |
|----------------|--------------------|-----------------|-----------------|
| HAF            | KU Aarwangen       | 180             | jusqu'à fin '15 |
|                | KU Sandwürfi       | 72              |                 |
|                | KU Halenbrücke     | 64              |                 |
|                | NUK Riggisberg     | 150             |                 |
|                | KU Konolfingen     | 60              |                 |
|                | KU Schüpbach       | 60              |                 |
|                | KU Zollikofen      | 76              |                 |
|                | KU Schafhausen     | 150             |                 |
|                | NUK Hindelbank     | 100             |                 |
|                | KU Ringgenberg     | 80              |                 |
|                | NUK Siloah         | 100             | depuis juil.    |
|                | KU Viktoria Bern   | 150             | depuis août     |
|                | KU Hinterkappelen* | 30              | depuis sept.    |
|                | NUK Münchenbuchsee | 120             | depuis déc.     |
|                | NUK Niederscherli  | 100             | depuis nov.     |
| NUK Bremgarten | 100                | à partir de '16 |                 |

| Exploitant                           | Hébergement  | Places | Remarques                  |
|--------------------------------------|--|--------|----------------------------|
| ABR                                  | KU Eschenhof   | 140    | jusqu'à mi-déc.            |
|                                      | KU Büren   | 80     |                            |
|                                      | KU Reconvilier   | 50     |                            |
|                                      | KU Tramelan  | 120    |                            |
|                                      | KU Schlüssel Lyss  | 76     |                            |
|                                      | KU Lyss  | 200    |                            |
|                                      | KU Zelte Lyss  | 150    |                            |
|                                      | KU Enggistein  | 140    |                            |
| AK Thun                              | KU Freyberg  | 50     | depuis nov.                |
|                                      | KU Krone   | 70     |                            |
|                                      | KU Rugen   | 40     |                            |
|                                      | NUK Oberhofen  | 30     |                            |
| ORS<br>Service<br>AG                 | NUK Hochfeld   | 100    |                            |
|                                      | NUK Burgdorf   | 100    |                            |
|                                      | NUK Moosseedorf  | 50     |                            |
|                                      | NUK Eyfeld Ittigen   | 100    |                            |
|                                      | KU Aeschiried  | 100    |                            |
| Zihler<br>social<br>develop-<br>ment | UMA Bäregg   | 48     | depuis oct.                |
|                                      | UMA Belp   | 40     |                            |
|                                      | UMA Grindelwald  | 60     |                            |
|                                      | UMA Unterseen  |        | depuis nov.<br>depuis nov. |
|                                      | UMA Täuffelen/<br>Gerolfingen  | 30     |                            |
|                                      |  | 40     |                            |
|                                      | + diverses solu-<br>tions provisoires<br>(p.ex. des homes<br>scouts) |        |                            |

\* début 2016: déménagement d'une ferme/de la caserne des pompiers dans des conteneurs

### Hébergement sous tente ou dans un bunker

Le canton de Berne a décidé cet automne d'héberger sous tente des requérantes et requérants d'asile. Les critiques suscitées par cette approche ont culminé en octobre, dans une lettre ouverte au Canton – rédigée par quatre députés au Grand Conseil de Lyss et environs. Les signataires, membres du PS, du PEV, des Verts et du PVL, y qualifiaient l'hébergement sous tente d'«indigne d'un des pays les plus riches du monde», exigeant de remplacer au plus vite les tentes par des «hébergements décents».

L'utilisation toujours plus fréquente d'abris de protection civile comme hébergement collectif dans le domaine de l'asile a également été dénoncée à Berne et dans d'autres cantons. Conçue au départ comme solution temporaire dans des cas d'espèce, l'ouverture de ces hébergements d'urgence s'est répandue aujourd'hui. Diverses organisations dénoncent cette pratique, comme le collectif genevois «Stop-Bunker» ou le mouvement «Bleiberecht» à Berne. Un document publié sur la plateforme humanrights.ch sous le titre «Abris PC: les «bunkers» sont-ils conformes à la dignité humaine?» rappelle les bases légales et commente les récentes ouvertures d'abris PC.

Lettre ouverte:

[www.bielertagblatt.ch](http://www.bielertagblatt.ch) > Nachrichten > Seeland > Grossräte fordern Abbau der Zelte (Article 27.10.2015)

Rapport de humanrights.ch:

[www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch) > Objectif Suisse > DH dans la politique intérieure > Politique et loi d'asile > Politique d'asile: divers > Abris PC: les «bunkers» sont-ils conformes à la dignité humaine?

Légende:

HAF: Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut (Heilsarmee Flüchtlingshilfe)

ABR: Asile Bienne et région

KU: hébergements collectifs (Kollektivunterkunft)

NUK: hébergements d'urgence, abris PC (Notunterkunft)

MNA: mineurs non accompagnés



## ► Jurisprudence suisse

### Dublin Italie: liste à la place de garanties

**Un arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF) indique comment procéder avec les familles à transférer en Italie au titre du règlement Dublin, pour obtenir les garanties requises d'un hébergement et de soins appropriés aux enfants.**

En mai 2015, un couple d'origine nigériane attendant un enfant a déposé une demande d'asile en Suisse. Comme en octobre 2014, il avait soumis une première requête en Italie, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a rendu le 29 juin 2015 une décision de non-entrée en matière et ordonné le transfert de la famille en Italie, en vertu du règlement Dublin III.

#### Nécessité de garanties concernant l'accueil des enfants

Le couple a alors déposé un recours auprès du TAF. Il demandait à la Suisse d'entrer en matière sur sa demande pour des raisons humanitaires, faisant valoir qu'en Italie, il n'avait aucune garantie d'un hébergement adapté aux familles.

L'arrêt Tarakhel de la Cour européenne des droits de l'homme (Cour EDH) du 4 novembre 2014 avait conclu que la Suisse ne doit procéder à aucun transfert Dublin de familles en Italie sans avoir pris auparavant des garanties individuelles concernant l'accueil des enfants, la préservation de l'unité familiale et une prise en charge suffisante (voir *asylnews* 4/2014, p. 7).

#### Liste d'hébergements adaptés aux familles

Suite à cet arrêt de la Cour EDH, l'Italie avait confirmé en février 2015 aux Etats Dublin qu'elle fournirait un hébergement adéquat, sous le même toit, à toutes les familles avec enfants mineurs transférées de l'espace Dublin. En juin 2015, elle a publié une liste des places adaptées aux familles de son système (SPRAR).

#### Reconnaissance en tant que famille

Dans le cas d'espèce, les autorités italiennes n'avaient pas indiqué d'hébergement concret, en réponse à la demande de transfert Dublin. Mais elles avaient expressément parlé de communauté familiale («nucleo familiare»). Cela prouve, selon le TAF, que l'Italie reconnaît ces personnes en tant que famille et qu'elle leur accordera un logement adéquat, conformément à sa lettre de février et à sa liste de juin 2015. Nul besoin dès lors de savoir précisément, au stade de la décision du SEM, où la famille sera hébergée. Le TAF a ainsi donné raison au SEM, montrant qu'il est possible de mettre en œuvre l'arrêt Tarakhel, qui exige des garanties individuelles, sans que les autorités italiennes aient à fournir d'adresse concrète de lieu d'accueil.

Arrêt au format PDF  
[www.bvger.ch](http://www.bvger.ch) > Jurisprudence > Base de données des arrêts du TAF > D-4394/2014

## ► Jurisprudence européenne

### Renvoi d'une femme à Mogadiscio

**Une ressortissante somalienne sera renvoyée à Mogadiscio. La décision, récemment rendue par les autorités suédoises, n'était guère pensable jusqu'ici, étant donné la situation très difficile à Mogadiscio. Mais la Cour européenne des droits de l'homme (Cour EDH) a jugé le renvoi licite.**

Une femme d'origine somalienne a fait appel à la Cour EDH, après avoir reçu des autorités suédoises une décision de renvoi. Elle expliquait que son renvoi à Mogadiscio bafouait l'art. 3 CEDH, en vertu duquel nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

#### Motifs de fuite spécifiques aux femmes

Dans sa demande d'asile de 2011, la recourante somalienne faisait valoir que sa famille avait voulu la marier contre son gré à un homme plus âgé. Apprenant qu'elle voyait un ami en cachette, la famille l'avait battue et brutalisée. Elle avait vécu plusieurs années en exil en Afrique et en Europe, et ses parents ainsi que son ami étaient morts. Si on la renvoyait à Mogadiscio, elle devrait retourner auprès de l'homme à qui on l'avait mariée de force. En outre, ses oncles risquaient de la faire condamner à mort, pour avoir quitté le pays. Seule et sans soutien masculin, elle s'exposait enfin à des violences sexuelles.

Les autorités suédoises ont néanmoins conclu dans leur décision que les allégations de la recourante n'étaient guère plausibles, et donc qu'on pouvait considérer qu'en cas de retour elle trouverait sur place un réseau social et la protection utile.

#### Absence de risque accru lié au retour

Dès 2013, la Cour EDH avait conclu à propos d'un Somalien qu'un renvoi à Mogadiscio était licite. La situation locale en matière de sécurité a beau rester fragile, elle n'était pas menaçante au sens de l'art. 3 CEDH. Dans le cas d'espèce, il s'agit toutefois d'une jeune femme ayant vécu près de dix ans à l'étranger. Les femmes passent pour particulièrement vulnérables en Somalie, où elles sont souvent molestées. Donc au cas où une femme ne pourrait pas compter sur un réseau masculin, une violation de l'art. 3 CEDH serait à craindre. Mais selon la Cour EDH, les autorités suédoises avaient relevé à juste titre l'incohérence des propos de la recourante, et on pouvait bel et bien s'attendre à ce que la jeune femme bénéficie d'un soutien familial et de la protection d'un réseau masculin. La Cour EDH a dès lors refusé son recours par cinq voix contre deux.

Arrêt au format PDF:  
[www.echr.coe.int](http://www.echr.coe.int) > Recent judgements > State:  
 Sweden > AFFAIRE R.H. c. SUÈDE (4601/14)

## ► Restructuration du domaine de l'asile

**Le Parlement a adopté la restructuration du domaine de l'asile (projet 2). Dès 2019, 60% des demandes d'asile seront ainsi traitées dans les centres de la Confédération, dans le cadre d'une procédure accélérée.**

La procédure accélérée repose sur le scrutin populaire du 9 juin 2013. Il portait sur la révision de la loi sur l'asile (mesures urgentes, projet 3). Le peuple avait été appelé aux urnes suite à l'aboutissement d'un référendum. La loi révisée a finalement recueilli 78% de oui. Outre la suppression de la procédure d'asile via les ambassades et celle de la désertion comme motif d'asile, diverses dispositions visant à accélérer la procédure d'asile ont été adoptées. Cette accélération de procédure est au cœur de la «réorganisation du domaine de l'asile».

### Procédures avec triage et calendrier

Pour parvenir à cette accélération, les procédures seront soumises à un triage, avec un calendrier fixe à respecter. 60% des procédures d'asile – à savoir les «procédures Dublin» et les «procédures accélérées» - seront réglées dans les centres de la Confédération. Les personnes concernées séjourneront dans un tel centre pour toute la durée de la procédure et, en cas de décision négative, jusqu'à l'exécution de leur renvoi. Tous les acteurs importants pour la procédure – encadrement au quotidien, personnel du SEM pour les processus-clés de la procédure d'asile, personnel médical, représentants juridiques et conseil en vue du retour - s'y trouvent également. Cette procédure n'excédera pas 100 à 140 jours. Quant aux «procédures étendues» (cas exigeant des mesures d'instruction supplémentaires et probablement ayant de meilleures chances de succès), elles seront réparties comme d'habitude entre les cantons. Ces procédures auront une durée maximale de 12 mois.

### Phase de test et décision finale

Depuis le début de 2014, ces procédures accélérées prévues dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile sont testées au centre pilote de la Förrlibuckstrasse à Zurich. Le feu vert a aussi été donné lors de l'adoption de la révision de la loi sur l'asile de juin 2013. Le centre pilote garantit déjà une assistance judiciaire gratuite et de qualité professionnelle. Il s'agit d'une mesure d'accompagnement des procédures rapides, aux délais de recours plus brefs.

Un rapport d'évaluation externe publié en début d'année tire un bilan globalement positif à propos du centre pilote (voir *asylnews* 2/15, p. 13). Il était toutefois encore trop tôt pour porter sur la réorganisation du domaine de l'asile un jugement définitif, qui suivra à fin 2015. Les avis sur les procédures accélérées testées sont d'ores et déjà partagés. Tout en les approuvant sur le principe, les ONG et les partis de gauche déplorent p. ex. la surcharge des représentants juridiques, qui doivent expédier de nombreux cas dans un laps de temps très court et donc qui risquent de ne pas examiner les faits en détail, ce qui peut pénaliser les per-

sonnes requérant l'asile. Le nombre élevé de «départs non contrôlés» du centre pilote suite à une décision négative a également été déploré. Les partis bourgeois dénoncent cependant la mise à disposition d'«avocats gratuits», accusés de causer inutilement des frais élevés.

### Extension à toute la Suisse

Quoi qu'il en soit, la restructuration du domaine de l'asile a franchi l'étape du vote final. Le Parlement fédéral l'a adoptée le 25 septembre, approuvant notamment la procédure accélérée, la protection judiciaire gratuite et la création de centres de la Confédération (selon le modèle du centre pilote de Zurich) dans six régions de Suisse.

La Suisse romande, Berne, le Nord-Ouest, Zurich, la Suisse centrale et méridionale, ainsi que la Suisse orientale devront à chaque fois créer des centres de procédure et de départ d'une capacité de 250 à 450 places. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) n'a pas encore pu annoncer de site dans toutes les régions. Les seules décisions fermes à ce jour concernent les centres de Suisse orientale (Altstätten SG et Kreuzlingen TG), de Zurich (Zurich et Embrach) et un centre à chaque fois au Nord-Ouest (Flumenthal SO), en Suisse romande (Giffers FR) et à Berne (Zieglerspital).

En créant ces centres, la Confédération jouera à l'avenir un rôle accru dans l'hébergement des personnes en cours de procédure (+5000 lits), déchargeant d'autant les cantons.

### Conséquences pour le canton de Berne

La région de Berne a elle aussi été définie pour l'implantation de centres de la Confédération. Le Zieglerspital est le premier site dont on sait qu'il accueillera un tel centre. La région de Berne est encore à la recherche d'un site qui devra compter 270 places.

Outre la mise en service des centres de la Confédération, le canton de Berne a décidé, dans le sillage de la restructuration du domaine de l'asile à l'échelon fédéral, d'introduire aussi des réformes sur son territoire. Cette décision de principe repose sur un modèle visant, d'une part, à la prise en charge de l'intégration par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) dès le début et, d'autre part, à la conduite rapide et efficace des procédures par la Direction de la police et des affaires militaires (POM). Concrètement, cela signifie qu'à l'avenir, la SAP s'occupera de l'hébergement, de l'encadrement et de l'intégration tant professionnelle que sociale de toutes les personnes requérant l'asile. La POM ne fera plus qu'exécuter les renvois après une décision négative et dispenser l'aide d'urgence. En septembre, les deux directions ont été chargées de réaliser le projet baptisé «Restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne».

Tant la restructuration au niveau fédéral que les nouveautés lancées dans ce contexte sur le plan cantonal seront concrétisées à partir de 2019. Seul un référendum fructueux (l'UDC a annoncé un tel référendum) peut encore empêcher la réalisation de cette restructuration.

*Texte pour le vote final (Loi sur l'asile - modification du 25 septembre 2015):*

[www.parlament.ch](http://www.parlament.ch) > Recherche Curia Vista > Loi sur l'asile. Restructuration du domaine de l'asile (Nr. 14.063)

## ► Crise de la protection des réfugiés: que peut faire la Suisse?

La Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) a publié un catalogue de mesures permettant à la Suisse d'améliorer la protection des réfugiés et d'autres personnes à protéger.

La CFM est composée de 30 experts dans le domaine de la migration, nommés par le Conseil fédéral, qui définissent les positions de la Commission. Elle a pour mandat légal de se consacrer aux questions sociales, économiques, culturelles, politiques, démographiques et juridiques qui se posent en corrélation avec le séjour des étrangers en Suisse.

En automne 2015, la CFM a affirmé publiquement sa conviction qu'il n'y a pas de crise des réfugiés, mais une crise de la protection des réfugiés. D'où ses recommandations suivantes à la Suisse, qui portent sur six domaines:

- Apporter sur place davantage de soutien aux personnes, notamment au Liban, en Jordanie et en Turquie.
- Aller chercher les personnes pour éviter les tragédies maritimes. Le programme de réinstallation devrait être nettement élargi et accéléré.
- Prendre des personnes en charge, afin de soulager les Etats débordés. Cela implique un programme de répartition européen.
- Protéger les personnes. En 2014 déjà, la Commission des migrations avait recommandé la mise en place d'un statut complémentaire de protection, en remplacement de l'admission provisoire.
- Ouvrir aux personnes des perspectives à long terme. L'accès à la formation et au marché du travail doit être facilité à l'échelle de toute la Suisse.
- Décriminaliser les personnes. La CFM rappelle que l'on ne doit pas considérer les personnes qui fuient leur pays comme des «clandestins» et des «criminels», mais qu'il convient de les nommer par leur véritable nom: des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile.

Enfin, la CFM a regretté que tout en décidant d'accueillir 1500 personnes déjà enregistrées en Italie ou en Grèce dans le cadre du premier programme de répartition des réfugiés adopté par l'UE, le Conseil fédéral veuille en contrepartie prendre en charge 1500 personnes de moins que prévu directement depuis la région en crise, dans le programme de réinstallation.

Recommandations de la CFM (PDF):  
[www.ekm.admin.ch](http://www.ekm.admin.ch) > Actualité > Informations aux médias  
 2015

## ► Critique de la procédure Dublin

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Amnesty International (AI), Solidarité sans frontières (sosf), le Centre social protestant (CSP) et le Collectif R ont organisé une conférence de presse à la fin d'octobre. Leur message était que la Suisse doit revoir la procédure Dublin.

En 2015, la Hongrie a enregistré une explosion des demandes d'asile, jusqu'à l'achèvement de sa clôture de barbelés à sa frontière orientale. Dépassées par les événements, les autorités ne sont guère en mesure de garantir un accès efficace à une procédure d'asile équitable (voir *asylnews* 3/15, p. 3). Selon l'OSAR, la situation est comparable à celle de la Grèce en 2008/2009. Les transferts Dublin vers la Grèce avaient alors été suspendus – jusqu'à aujourd'hui. Or la pratique en vigueur avec la Hongrie n'a pas changé. Quiconque demande l'asile en Suisse et a d'abord été enregistré dans ce pays est frappé d'une décision de non-entrée en matière (NEM) et renvoyé en Hongrie. Et les transferts Dublin se poursuivent vers d'autres pays de l'UE où des violations des droits fondamentaux sont à craindre (comme l'Italie).

### Exigences envers le Conseil fédéral

Dans ces conditions et sachant qu'en Autriche comme en Allemagne, divers tribunaux administratifs ne considèrent plus la Hongrie comme un Etat sûr, l'OSAR, AI, sosf, le CSP et le mouvement citoyen Collectif R invitent la Suisse à suspendre les renvois Dublin à la frontière européenne et sur la route des Balkans, pour traiter elle-même les demandes d'asile. En outre, la Suisse participera activement à une réforme du système d'asile européen et considérera l'intégration des personnes à protéger comme une priorité. Elle s'engagera par ailleurs pour une répartition entre les pays européens prenant en compte les intérêts des réfugiés (liens familiaux, etc.). Enfin, la Suisse permettra à beaucoup plus de personnes réfugiées de s'installer sur son territoire.

### En finir avec Dublin

D'autres interventions pour empêcher les renvois Dublin ont précédé la conférence de presse commune des organisations susmentionnées. Sosf a ainsi lancé la campagne «En finir avec Dublin. Maintenant!». Grâce à l'action carte postale de Sosf, tout le monde peut contacter personnellement la présidente de la Confédération Sommaruga, afin de lui demander d'abolir les règles de Dublin pour quiconque dépose une demande d'asile en Suisse.

Il a aussi été rappelé qu'en septembre dernier, la Cour européenne des droits de l'homme a stoppé à titre préventif trois transferts en Hongrie. Depuis plusieurs semaines,

des modèles de recours publiés en ligne permettent de déposer plus facilement – donc sans devoir consulter un avocat – un recours ayant de bonnes chances d’aboutir contre les décisions de non-entrée en matière rendues dans le cadre de l’accord Dublin.

Déclarations des organisations ayant participé à la conférence de presse:  
[www.osar.ch](http://www.osar.ch) > News > La Suisse doit repenser les accords de Dublin

Commandes de cartes postales de Sosf:  
[www.sosf.ch](http://www.sosf.ch) > News > En finir avec Dublin. Maintenant!

Modèle de recours contre une NEM Dublin:  
[www.solilauf-basel.ch](http://www.solilauf-basel.ch) > Dublin-Rückschaffungen von Asylsuchenden verhindern > Offener Brief an das SEM und Frau Sommaruga > Schreib eine Beschwerde

## ► Migration due au changement climatique

**Les catastrophes naturelles déplacent toujours plus de personnes. Or à la différence des réfugiés politiques, elles n’entrent pas dans le champ de protection de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés (CGR). Le Think Tank foraus presse la Suisse d’agir.**

En 2013, trois fois plus de personnes ont été déplacées en raison de catastrophes naturelles qu’en raison de conflits ou d’actes de violence. Et on estime que la tendance se renforcera encore à l’avenir. Aussi la Suisse et la Norvège ont-elles lancé en 2012 l’initiative Nansen en faveur de la protection des migrants environnementaux. En octobre 2015, elle a pris fin par une conférence globale à Genève, où a été présenté l’agenda de protection des victimes du changement climatique.

### Vide institutionnel

L’agenda formule trois priorités: tout d’abord, il faut mieux connaître les causes et les effets des catastrophes naturelles. Ensuite, les Etats des régions concernées devraient mieux collaborer, afin d’offrir une meilleure protection aux personnes déplacées. Enfin, il faudrait soutenir les pays touchés dans leurs activités de prévention et les aider après une catastrophe (p. ex. nouveaux bâtiments plus stables, plans d’urgence à caractère préventif).

Les membres du *foraus* – Forum de politique étrangère, s’étant penchés sur l’initiative Nansen se félicitent de la première étape réalisée (agenda de protection). Tout en rappelant qu’un agenda sans institution officielle chargée d’en piloter les travaux n’aboutira guère aux progrès souhaités. En outre, la situation juridique au niveau international ne tient pas compte de la réalité migratoire complexe et plurifactorielle. Ainsi la CGR lancée en 1951, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, reste axée sur la protection des réfugiés politiques et suppose une migration à cause unique.

### Exigences envers la Suisse

Dans son étude «Les migrations dues aux changements environnementaux et le rôle de la Suisse», *foraus* émet diverses exigences à l’égard de la Suisse. Elle devrait poursuivre son engagement dans le domaine des migrations environnementales au-delà de la conférence finale de l’initiative Nansen. En outre, il faudrait soutenir les efforts régionaux et locaux et s’engager à les faire connaître. Enfin, les auteures de l’étude invitent la Suisse à appliquer et adapter le droit suisse de l’asile et des étrangers, de façon à ce que l’admission provisoire tienne également compte du danger concret découlant des facteurs écologiques.

Initiative Nansen:  
[www.nanseninitiative.org](http://www.nanseninitiative.org)

Publication du *foraus*:  
[www.foraus.ch](http://www.foraus.ch) > Thèmes > Migration > Les migrations dues aux changements environnementaux et le rôle de la Suisse

## ► Initiative de mise en œuvre - bientôt aux urnes

**L’initiative sur le renvoi a été adoptée il y a près de cinq ans. Jugeant que le législateur avait dénaturé son projet, l’Union démocratique du centre (UDC) a lancé l’initiative de mise en œuvre. Le nouveau tour de vis toucherait aussi les personnes relevant du domaine de l’asile. L’objet pourrait être mis en votation dès février 2016.**

L’initiative de mise en œuvre a été lancée alors que le Parlement discutait encore des modalités de mise en œuvre de l’initiative sur le renvoi. Les initiants ont ainsi obtenu que certains éléments de leur seconde initiative figurent déjà dans la transposition légale de la première, à l’instar de l’infraction d’«abus en matière d’aide sociale». Par contre, l’automatisme de l’expulsion exigé par les initiants n’a pas été retenu. La clause de rigueur inscrite dans la loi actuelle garantit que le principe de proportionnalité reste tant soit peu respecté – avec pour effet que dans des cas d’espèce, les droits fondamentaux d’une personne peuvent primer sur l’intérêt collectif.

### Durcissement des critères de renvoi

Les auteurs de l’initiative de mise en œuvre souhaitent précisément introduire l’automatisme de l’expulsion. Et d’autres exigences aboutiraient à un durcissement par rapport à l’interprétation faite de l’initiative sur le renvoi. Comme la liste d’infractions donnant automatiquement lieu à un renvoi. Ou le second catalogue incluant des infractions moins graves et qui aboutiraient automatiquement à une expulsion dès lors qu’une condamnation est entrée en force, indépendamment de la quotité de la peine. En raison de ces dispositions, une personne dépourvue de passeport suisse s’exposerait à un renvoi après avoir commis deux délits mineurs.

### Limitation aux règles impératives du droit international

D'autres points de l'initiative touchent au droit international. Seules les règles impératives dans ce domaine s'appliqueraient à l'avenir. Le principe de non-refoulement, qui fait partie du noyau dur du droit international impératif, continuerait ainsi d'être respecté. Mais sous une forme affaiblie, puisque l'initiative ne prévoit plus qu'une seule instance de recours contre les décisions d'une autorité d'exécution cantonale. Le Tribunal fédéral n'aurait plus de pouvoir de décision dans ce contexte. Or le principe de non-refoulement est une garantie importante pour les personnes issues du domaine de l'asile. Si on le relativise, les conséquences pour cette population risquent d'être dramatiques.

*Message du Conseil fédéral relatif à l'initiative.*  
[www.bk.admin.ch](http://www.bk.admin.ch) > Thèmes > Droits politiques > Initiatives populaires > Ayant abouti > Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre) > Message du Conseil fédéral

*Rapport et évaluation de humanrights.ch*  
[www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch) > Objectif Suisse > DH dans la politique intérieure > Politique à l'égard des étranger-e-s > Politique des étranger-e-s

La Conférence sociale a également approuvé le calendrier de la seconde étape des travaux. Il est notamment prévu d'élaborer, d'ici la mi-2016, une révision des prestations circonstanciées (PCI), des recommandations pour réduire les effets de seuil, la définition de la ligne de démarcation entre l'aide sociale et l'aide d'urgence, des recommandations pour le loyer maximal déductible ainsi que pour l'insertion professionnelle des mères. L'entrée en vigueur de ces modifications est fixée à janvier 2017.

Il convient d'ajouter que depuis le début de l'année, les normes sont édictées par la CDAS, la CSIAS ou son comité se limitant à formuler des recommandations. Il est étonnant que la CSIAS se déclare satisfaite du résultat, alors même que les modifications vont à l'encontre de ses propres études récentes et de ses recommandations. Car les réformes démantèlent les prestations aux dépens des plus faibles de la société.

*Pour en savoir plus:*  
[www.csias.ch](http://www.csias.ch) > Les normes CSIAS > Révision 2015

## ► Péjoration des normes CSIAS

**Les normes CSIAS ont été révisées. D'après les ONG, les modifications signifient surtout un durcissement pour les plus faibles de notre société.**

A sa deuxième Conférence sociale organisée à fin septembre, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a adopté des décisions relatives à la révision des normes CSIAS, conjointement avec des représentants des communes et des villes et la direction de la CSIAS. Ainsi, le forfait pour l'entretien des familles nombreuses et les montants en faveur des jeunes adultes seront réduits, les sanctions durcies et le supplément minimal d'intégration biffé. Les ONG ont tiré la sonnette d'alarme. Le minimum vital social, qui permet aux personnes démunies de participer tant soit peu à la vie sociale, ne serait plus garanti. Les cantons ont jusqu'au 1er janvier 2016 pour mettre en vigueur les modifications des normes CSIAS.

### Réductions massives pour les ménages étendus

Concrètement, les principaux tours de vis prévus sont les suivants. Le forfait pour l'entretien des ménages à partir de six personnes diminue de 76 francs par personne/mois. Les montants en faveur des jeunes adultes jusqu'à 25 ans qui ont leur propre ménage sont réduits de 20%, passant de 986 francs actuellement à 789 francs. Dans des cas graves, les possibilités de sanction grimpent à 30% (fourchette de 5 à 30%). Quant au supplément d'intégration (SI), qui récompense des prestations qui augmentent ou maintiennent les chances d'une intégration réussie, il a été élagué – le supplément minimal d'intégration (SMI) disparaît.



## Activité/Formation

N° 4, décembre 2015

### ► Gratuité des autorisations de travail

**Dans le canton de Berne, l'octroi payant des autorisations de travail aux personnes admises à titre provisoire et aux réfugiés reconnus (APR) est considéré comme un sérieux obstacle à l'intégration sur le marché du travail. Le Conseil-exécutif vient donc de décider de supprimer les émoluments perçus dans ce contexte.**

Pour obtenir un emploi en Suisse, les APR doivent produire une autorisation de travail. Or une telle demande occasionne non seulement des coûts aux employeurs, mais souffre de son extrême lenteur et de l'absence de coordination entre les services s'occupant des questions d'intégration. D'où le dépôt, le 7 septembre 2015, d'une motion chargeant le Conseil-exécutif de prendre des mesures ciblées pour aplanir ces obstacles bureaucratiques.

#### **Cohérence avec l'approche de la Confédération**

Dans sa réponse à la motion, le Conseil-exécutif rappelle que les champs d'action envisageables pour améliorer l'intégration des APR dans le marché primaire du travail ont déjà été esquissés dans le rapport de la collaboration interinstitutionnelle (CII) de février 2015. Lui-même a chargé en septembre les directions concernées de déployer un plan d'action. Il s'agit notamment de rendre gratuite la procédure d'octroi des autorisations de travail pour les APR. Le projet sera concrétisé dès 2016. Il correspond à la politique de la Confédération, qui a décidé de remplacer par une obligation de communiquer la procédure d'autorisation à laquelle les APR sont soumis pour exercer une activité lucrative, dans le cadre de la révision partielle de la loi sur les étrangers. En supprimant les émoluments dans ce contexte, le canton de Berne a donc rapidement repris l'approche préconisée au niveau fédéral.

Les autres mesures ordonnées par le Conseil-exécutif visent à optimiser les offres d'intégration, à promouvoir la formation des APR et à offrir un soutien linguistique ciblé aux personnes relevant de l'asile qui ont des perspectives de séjour à long terme.

*Intervention et réponse du Conseil-exécutif (PDF):*  
[www.rr.be.ch](http://www.rr.be.ch) > Arrêtés du Conseil-exécutif > Interventions traitées > Motion 234/2015 du 28.10.2015

### ► Nouvelles offres d'intégration dans la région biennoise

Depuis la brusque fermeture au début 2015 de Profora, qui organisait des cours de langue et d'intégration, l'offre de la région biennoise destinée aux personnes admises à titre provisoire et aux réfugiés reconnus (APR) est lacunaire. Pour y remédier, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) prévoit de nouveaux cours spécialisés ou programmes d'occupation dans les régions de Bienne et du Jura bernois. Au total, 25 places verront le jour, p. ex. dans les soins écologiques au paysage et l'entretien des espaces urbains, ou dans la livraison à domicile. En outre, des programmes de qualification sont prévus dans quatre domaines (soins, vente, nettoyages et production industrielle). L'offre sera complétée par des cours modulaires destinés à l'acquisition de compétences-clés. Dès que des précisions seront disponibles et le calendrier des cours fixé, les renseignements utiles figureront sur le site [www.integrationsangebote-be.ch](http://www.integrationsangebote-be.ch)

### ► Cours de langue

#### **isa - cours d'allemand et d'intégration**

Le centre d'information pour étrangères et étrangers (isa) propose notamment aux personnes migrantes vivant dans l'agglomération bernoise une large palette de cours d'alphabétisation, d'allemand et d'intégration.

Le programme du semestre d'hiver a commencé début novembre. Le site [www.isabern.ch](http://www.isabern.ch) signale les éventuelles places libres dans les cours actuels. Les inscriptions pour le semestre d'été 2016 seront possibles auprès d'isa dès fin février.

En outre, un nouveau cours débutera le 25 janvier. «Intégration konkret» s'adresse aux personnes désirant se débrouiller par elles-mêmes au quotidien et mieux connaître les structures sociales et politiques suisses. Pour participer à cette offre, il faut posséder à l'oral le niveau d'allemand A2.

## Tandems linguistiques «RedZeit»

Les tandems linguistiques RedZeit lancés en 2011 à Berthoud ont été institutionnalisés. Des personnes indigènes et migrantes se transmettent en binôme leur langue maternelle et apprennent ainsi l'une de l'autre. De nouvelles inscriptions sont possibles depuis mars 2015 – les personnes germanophones étant particulièrement recherchées. A l'avenir, le projet évoluera vers une bourse de services, où il sera possible d'échanger d'autres compétences évaluées en unités de temps.

*Pour en savoir plus:*

Juliet Jayanthi Sellathurai, [sellathurai@isabern.ch](mailto:sellathurai@isabern.ch)

## Cours de langue avec la CarteCulture

Les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés statutaires (APR) au bénéfice de l'aide sociale en matière d'asile domiciliés dans une commune participant à la CarteCulture ont accès à de nombreux cours de langue à prix spécial. Ainsi, l'université populaire de Berne et l'Ecole-Club Migros offrent 30% de rabais sur toute leur offre. De même, Interunido Langenthal, Interunido Nidau, les universités populaires de Bienne-Lyss et Spiez-Niedersimmental, ainsi que l'organisateur privé de cours d'allemand Alemania prévoient divers rabais pour les titulaires de la CarteCulture.

A Berne, l'école privée Förderschmiede propose deux cours exclusifs: les APR possédant les niveaux d'allemand A1, A2 et B1 peuvent effectuer un cours intensif de huit semaines, pour 469 francs au total, ou un cours du samedi réparti sur douze semaines au prix de 300 francs.

*Informations sur les communes participantes et les autres offres de la CarteCulture:*

[www.carteculture.ch/fr/bern](http://www.carteculture.ch/fr/bern)

## Allemand pour l'avenir professionnel

L'association SOKUL propose à nouveau un cours d'allemand destiné aux personnes migrantes, indépendamment de leur statut de séjour. L'enseignement est conçu pour améliorer les stratégies de postulation et pour encourager l'intégration professionnelle. Le cours organisé sur 12 semaines a lieu les vendredis matin, de 09h00 à 10h30, au Zentrum5 à Berne et coûte au total 24 francs. Pour y participer, il faut posséder des connaissances d'allemand de niveau A2 et faire preuve de beaucoup d'initiative personnelle et de motivation.

*Pour en savoir plus:*

[www.sokul.ch](http://www.sokul.ch) > Projets > Projets en cours > Cours allemand et café échange



## Ma voix

N° 4, décembre 2015

### ► La mère

Dans mon enfance, un jour où j'étais malade, mon père s'est assis à mon chevet, il m'a lu des versets et a prié pour ma guérison.

Mais ma mère a dit: je demanderai au livreur de légumes de te rapporter de la ville des oranges et des grenades. J'ai alors attendu fébrilement que le véhicule blanc revienne de Derek dans notre village. Quand j'ai fini par l'entendre s'arrêter derrière notre maison, mes maux étaient oubliés.

Les yeux rivés à la porte de bois, j'espérais que ma mère entre avec des cornets de papier remplis d'oranges et de grenades. Car ces fruits sont le médicament que m'a prescrit la sage Fatima.

Or ma mère est apparue les mains vides, et j'ai été blessé et déçu d'avoir attendu pour rien.

Elle m'a dit: mon fils, j'ai manqué la camionnette ce matin, car je devais m'occuper des moutons et des travaux domestiques. Mais je te les apporterai demain, et tu guériras rapidement en les mangeant.

J'avais beau aller mieux, je suis resté au lit, simulant la maladie et les yeux tournés vers la porte, le cœur battant. Je pensais, en salivant, aux grenades qui m'attendaient...

Puis finissant par m'ennuyer au lit, je me suis levé pour aller jouer avec un copain à la sortie du village.

Une femme s'est alors approchée de moi. Elle revenait d'un autre village, chargée de cornets de papier. Elle m'a appelé par mon nom et j'ai couru comme un fou vers elle. Elle m'a serré dans ses bras. J'ai alors compris pour la première fois ce qu'est l'amour maternel. Elle m'a dit: tu es guéri, mon fils? Ces cornets sont à toi, rien qu'à toi. Moi qui avais alors l'impression que la femme dans notre maison n'était pas ma mère!

Raschad Scharaf, l'auteur de ces lignes, est un écrivain kurdo-syrien, qui vit en tant que réfugié reconnu en Suisse.